CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 30 JANVIER 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-01

AVIS SUR LA CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du conseil national de protection de la nature ;

Rappel du contexte

Dans le contexte général de suppression des commissions consultatives créées par décret, la Commission des CBN est caduque depuis le 9 juin 2016. Cette commission était chargée d'émettre des avis et de faire des propositions sur l'activité des CBN et l'organisation générale du réseau des CBN, d'instruire les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des CBN, de participer à l'élaboration du cahier des charges pour les CBN et de vérifier son application. Le décret n°2018-686 du 1er août 2018, qui modifie diverses dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement, prévoit que la Commission des CBN est remplacée par le CNPN.

Enjeux

Il était donc attendu que le CNPN reprenne *a minima* les missions de l'ancienne commission des CBN, voire d'autres missions en fonction des priorités identifiées et en accord avec la DEB (par exemple : avis sur les propositions de PNA, participation aux groupes de travail sur la révision des listes d'espèces protégées, ...).
Les modalités d'organisation et de prise en charge des missions afférentes à l'ancienne commission des CBN seront à définir par le CNPN.

Suite à un appel à candidature du CNPN, les personnalités suivantes se sont proposées d'intégrer le groupe de travail CBN :

Au titre du Conseil national de la protection de la nature :
– Nathalie MACHON,
– Bertrand SCHATZ,
– Dominique STRASBERG,
– Vincent BOULLET,
– Yann SELLIER,
– Serge MÜLLER.

Personnalités extérieures :
– Didier ALARD,
– Yves PIQUOT,
– Chantal VANHALUWYN,
– Valérie. MALÉQUOT,
– Bernard CLÉMENT,
– Frédéric MÉDAIL.

Total : 12 candidatures

Le CNPN a donné un **avis favorable** (18 pour, 0 contre, 0 abstention, 3 personnes ne prennent pas part au vote).